

ANNEXE VII : Changements de niveaux de vigilance

1. Principes généraux

Ces éléments sont valables pour tout changement de niveau de vigilance crues, en aggravation comme en amélioration.

L'objectif de la vigilance est d'anticiper les situations à risques pour les crues. Lorsque cette anticipation n'a pas été possible, on s'attachera néanmoins à ce que la vigilance publiée sur le site vigicrues soit en cohérence avec la situation réellement observée sur le terrain.

Toute intention de changement de niveau de vigilance pour la prochaine production nécessite une concertation au plus tôt entre le SPC et le SCHAPI. Le but est la validation par le SCHAPI des propositions du (ou des) SPC et le regroupement de celles-ci afin de minimiser le nombre de mises à jour hors heures nominales (HHN) des cartes de vigilance crues, et le cas échéant des cartes de vigilance météorologique.

En règle générale, les créneaux réservés aux changements de niveau de vigilance sont ceux correspondant aux heures nominales (HN) de publication des informations sur le site vigicrues, c'est-à-dire **10h00 et 16h00**.

En situation de crise (de niveau orange ou rouge), hors cas particuliers, deux autres créneaux sont activés hors heures nominales (HHN) : **6h et 22h**. Les SPC en vigilance (jaune/orange/rouge) préparent alors les éléments pour ces publications supplémentaires et les envoient au Schapi soit par anticipation (par exemple la veille pour la publication de 6h) s'ils jugent que la situation n'évoluera pas, soit juste avant les heures limites indiquées au point 2.

La publication de 6h permet une synchronisation avec la publication de la carte de vigilance météorologique et un bon relai médiatique. Les cas particuliers (phénomènes de marée uniquement, situations stables pour des crues lentes ...) ne justifiant pas ces publications supplémentaires sont appréciés par le Schapi pendant l'épisode de crue et partagés avec les SPC avec l'anticipation la plus importante possible.

Hors situation de crise, l'actualisation HHN doit rester exceptionnelle et se faire uniquement si l'anticipation n'a pas été possible avec les éléments disponibles au moment de la production aux HN ou en cas d'aggravation de la situation hydrométéorologique. Elle se fait en privilégiant les créneaux de 6h et 22h.

La plage HHN de 23h00 – 05h00 n'est pas pertinente en matière de bon relai de l'information par l'ensemble des acteurs concernés. Elle devra être évitée autant que possible, tout particulièrement pour le passage du niveau vert au niveau jaune.

Dans tous les cas, si la situation l'exige, une actualisation HHN à n'importe quelle heure reste possible afin de garantir la cohérence entre la vigilance publiée sur le site vigicrues et la situation réellement observée sur le terrain.

Pour une aggravation sur observation vers des niveaux orange et rouge, le SCHAPI dispose d'une procédure d'urgence pour la mise à jour HHN du site vigicrues et la transmission de l'information vers les préfetures dans un délai très court. Le Schapi, à réception de la production du SPC, s'engage sur un objectif de transmission en mode diffusion dans les quinze minutes.

En cas d'amélioration de la situation hydrométéorologique permettant le passage à un niveau de vigilance moins élevé, le SPC concerné doit s'assurer qu'il n'y aura pas de nouvelle aggravation dans les 24h à venir, afin d'éviter tout phénomène de « yoyo ».

De façon générale, en situation de crise, la remise en cause des seuils des zones de transition définis par le SPC n'est pas une pratique à retenir. A titre exceptionnel et si la situation le justifie lors de passages en vigilance rouge, ce cas pourra cependant être examiné. Les seuils qui posent question devront être revues, dans le cadre du retour d'expérience.

Les cas de passage en vigilance rouge, du fait de leur faible occurrence et de leur fort impact médiatique, doivent être anticipés au maximum et faire l'objet d'une décision du permanent de Direction du SCHAPI.

Les consignes à suivre pour un changement de niveau HHN non planifiée sont reportés dans le tableau suivant :

Aggravation HHN	Amélioration HHN
<p style="text-align: center;">Passage vert→jaune</p> <p>Décision IN FINE par le Schapi.</p> <p>Horaires à privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horaire HHN de 6h00, la valeur observée et la prévision restant au-dessus de la limite haute de la zone de transition vert-jaune (vigilance manquée). • Horaire HHN de 22h00. <p>Sauf cas exceptionnels décrits ci-dessous, il n'y a pas d'actualisation HHN entre 6h00 et 10h00, ni entre 12h00 et 16h00, l'objectif étant de privilégier les horaires nominaux (HN) 10h00 et 16h00.</p> <p>Tout autre horaire HHN : uniquement en cas de vigilance manquée, lorsque la valeur observée et la prévision restent durablement au-dessus de la valeur haute de la zone de transition pour une mise en cohérence entre la réalité « terrain » et l'information publiée.</p>	<p style="text-align: center;">Passage jaune→vert</p> <p>Décision IN FINE par le Schapi.</p> <p>Uniquement si une publication est déjà prévue au niveau national.</p>
<p style="text-align: center;">Passage vert ou jaune→orange</p> <p>Décision IN FINE par le Schapi.</p> <p>Horaires à privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horaire HHN de 6h00, • Horaire HHN de 22h00 <p>Tout autre horaire HHN : de manière la plus exceptionnelle possible, le Schapi décidant in fine de l'heure d'actualisation le plus judicieux.</p>	<p style="text-align: center;">Passage orange→jaune</p> <p>Décision IN FINE par le Schapi.</p> <p>Horaires à privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horaire HHN de 6h00 si une actualisation au niveau national est prévue ou si la valeur observée et la prévision restent en dessous de la limite basse de la zone de transition jaune-orange. • Horaire HHN de 22h00 <p>Tout autre horaire HHN : de manière la plus exceptionnelle possible, le Schapi décidant in fine de l'heure d' actualisation le plus judicieux</p>
<p style="text-align: center;">Passage orange→rouge</p> <p style="text-align: center;">Décision du changement de niveau et de l'heure d'actualisation par le Schapi</p>	<p style="text-align: center;">Passage rouge→orange</p> <p style="text-align: center;">Décision du changement de niveau et de l'heure d'actualisation par le Schapi</p>

2. Chronogramme des publications

Le respect du chronogramme, présenté ci-dessous, par chaque acteur garantit le bon fonctionnement de la chaîne opérationnelle.

Productions "crués" heures nominales (HN)	Réception des bulletins de précipitations Météo-France → Réseau Vigicrués	Heure limite : SPC→ SCHAPI	Heure limite : SCHAPI → Météo-France (pour la carte intégrée : couleur par département)	Heure publication : SCHAPI (*)
10h00	entre 07h30 et 08h00	08h45	09h30	10h00
16h00	entre 13h00 et 13h30	14h45	15h30	16h00
Productions hors heures nominales (HHN)	Réception des bulletins de précipitations Météo-France→ Réseau Vigicrués	Heure limite : SPC→ SCHAPI	Heure limite : SCHAPI → Météo-France (pour la carte intégrée : couleur par département)	Heure publication : SCHAPI (*)
06h00	entre 22h00 et 23h00	05h00	05h30	06h00
22h00	-	21h00	21h30	22h00
Autres	-			

Les heures indiquées sont les heures de métropole.

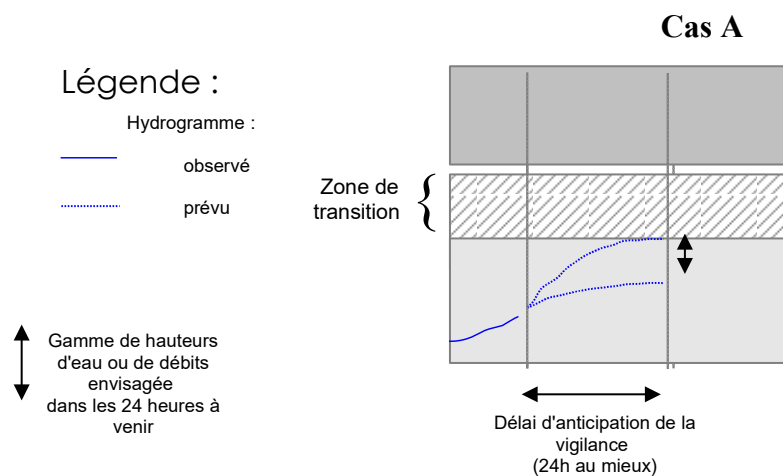
(*) : Les heures de publication nominales de Météo-France sont 06h00 et 16h00. Elles permettent de relayer la vigilance crués dans la carte intégrée des vigilances. En dehors de ces heures, la vigilance crués est relayée dans la carte intégrée uniquement si elle apporte un changement de couleur de celle-ci.

En cas de difficulté particulière, à titre exceptionnel autorisé par le SCHAPI, la procédure d'urgence pourra être utilisée. Elle consiste pour le SPC à envoyer les couleurs de vigilance avant les heures limites, afin de garantir la prise en compte des couleurs de vigilance au niveau de la carte de vigilance intégrée publiée par Météo-France, puis d'envoyer le plus vite possible avant l'heure de publication les éléments rédactionnels du bulletin d'information.

Pour les CVH, les heures de publication et les modalités H24 peuvent être adaptées. Elles sont indiquées dans le RIC.

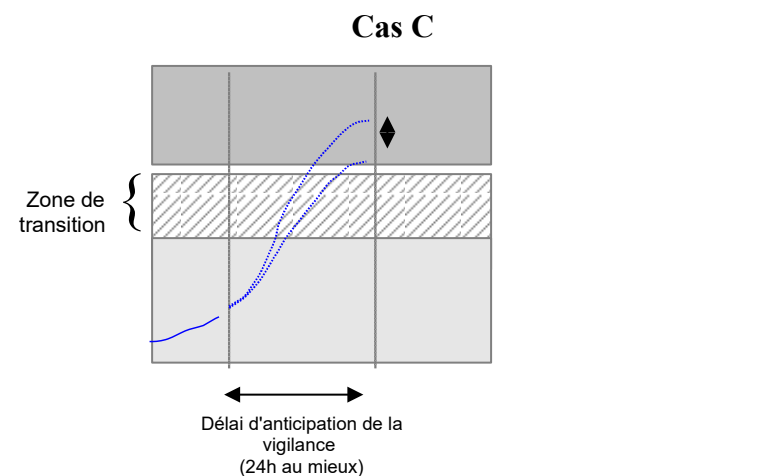
4. Exemples illustrant l'utilisation des zones de transition pour une demande de changement de niveau en aggravation.

4.1. Cas général : le prévisionniste projette dans les 24 heures à venir une gamme de niveaux et/ou de débits.



Constat : la gamme projetée reste **en dessous** de la zone de transition.

Action du prévisionniste :
Conserver le niveau actuel de vigilance



Constat : la gamme projetée est **au dessus** de la zone de transition.

Action du prévisionniste :
Demander le passage au niveau de vigilance supérieur

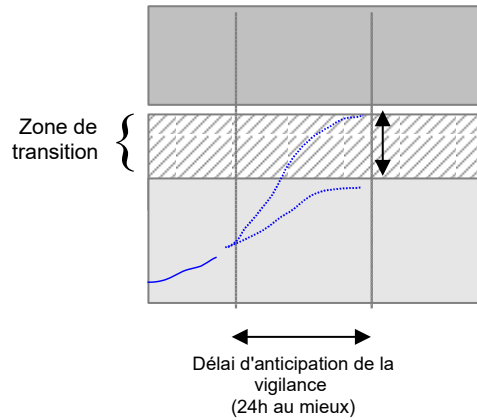
Légende :

Hydrogramme :

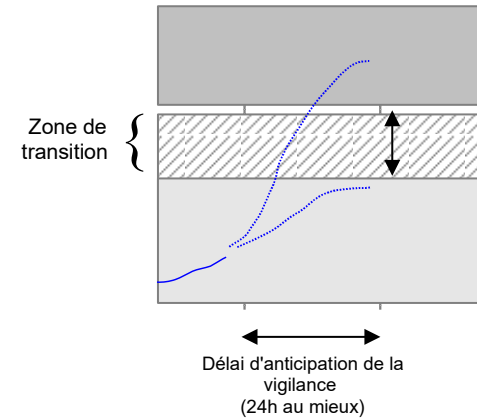
— observé
- - - - - prévu

↑
↓
Gamme de hauteurs
d'eau ou de débits
envisagée
dans les 24 heures à
venir

Cas B1



Cas B2

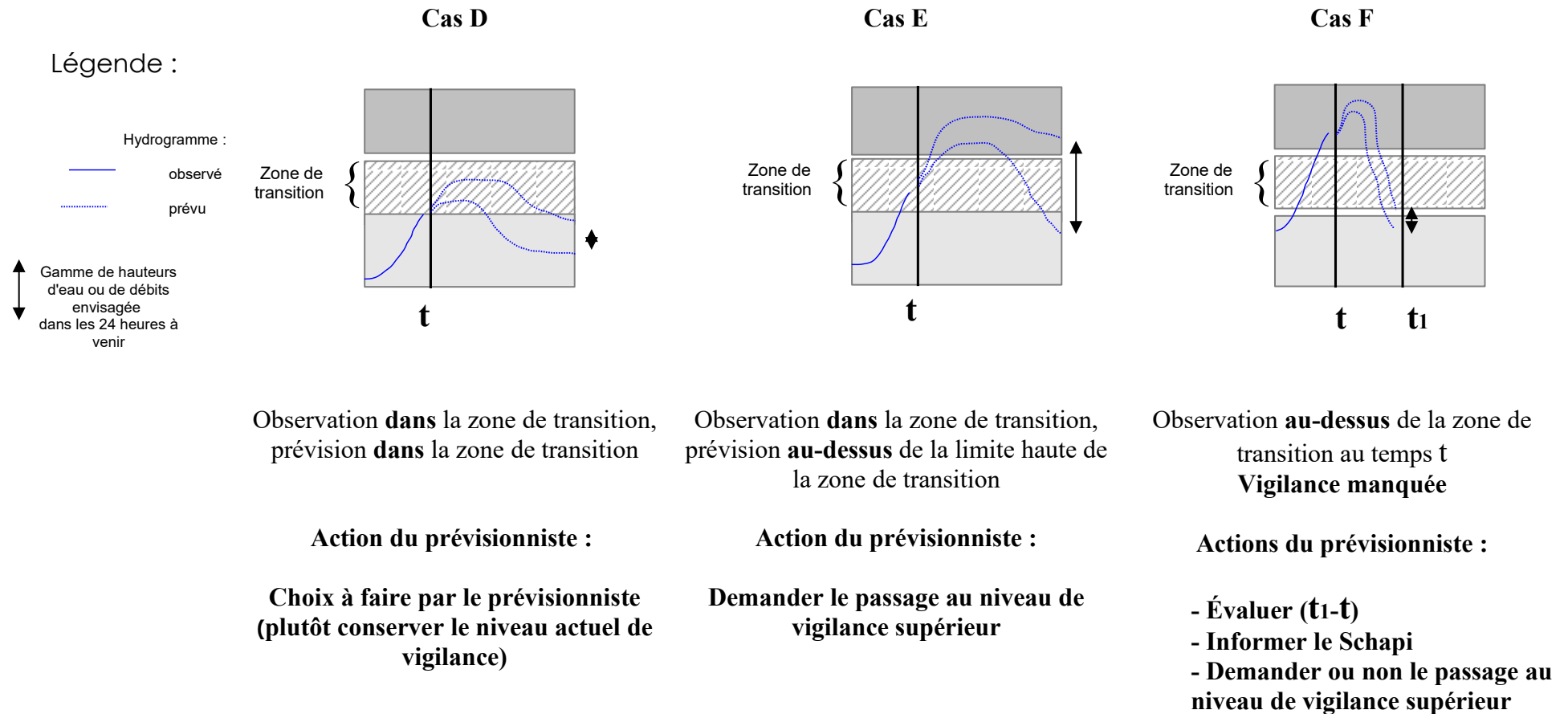


Constat : la gamme projetée reste **dans** la zone de transition. **Constat :** la gamme projetée est en partie **au dessus** de la zone de transition.

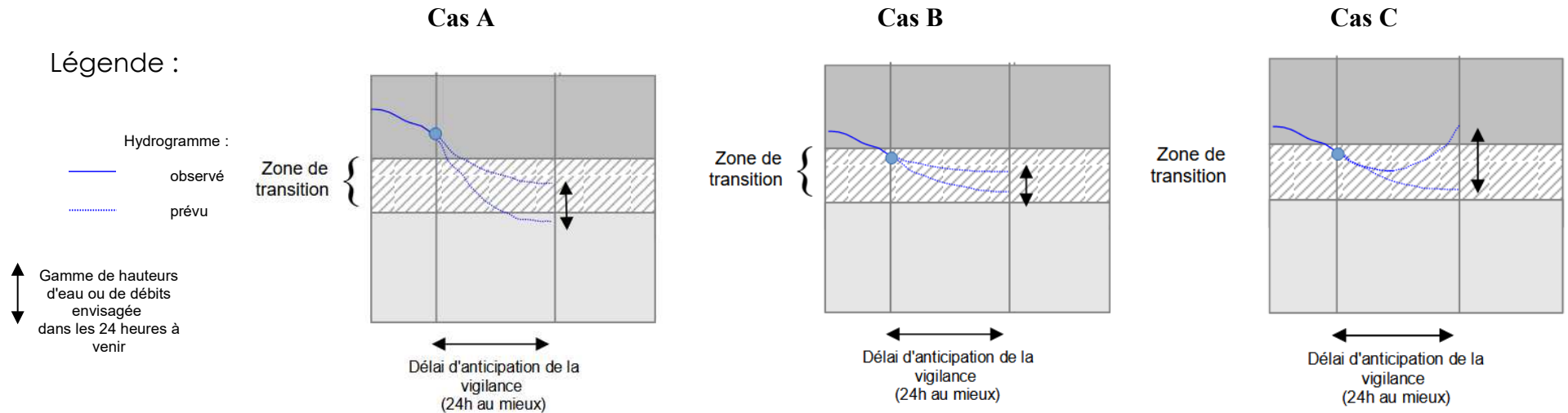
Action du prévisionniste :
Choix à faire par le prévisionniste
(plutôt conserver le niveau actuel de vigilance)

Action du prévisionniste :
Choix à faire par le prévisionniste
(plutôt demander le passage au niveau de vigilance supérieur)

4.2. Utilisation des zones de transition pour une demande de changement de niveau en cas de non anticipation de la vigilance



5. Exemples illustrant l'utilisation des zones de transition pour une demande de changement de niveau en amélioration.



Constat : le niveau actuel est **au-dessus** de la zone de transition ET la gamme projetée est **dans ou en-dessous** de la zone de transition.

Action du prévisionniste :

Conserver le niveau actuel de vigilance.

Constat : le niveau actuel est **en-dessous** du seuil haut de la zone de transition ET la gamme projetée est **dans** la zone de transition.

Action du prévisionniste :

Choix à faire par le prévisionniste (plutôt passage au niveau de vigilance inférieur)

Constat : le niveau actuel est **en-dessous** du seuil haut de la zone de transition ET la gamme projetée revient **en partie au dessus** de la zone de transition.

Action du prévisionniste :

Conserver le niveau actuel de vigilance.